



Musique en DF (discipline fondamentale) Note de pratique musicale (chœur)

L'élève (prénom et NOM) :

Établissement : Groupe :

a obtenu

- comme **note d'application** :
(ponctualité, régularité, engagement,
solidarité, prestation(s) au(x) concert(s)...))

Signature de la cheffe ou du chef de chœur :

- comme **note d'examen** :

Signatures à la date du :

Cheffe ou chef de chœur..... Juré.e

soit la moyenne : **note de pratique musicale** (chœur) de

(arrondie à la demie bonne)

La note de musique de maturité se composera de :

- un quart (1/4) : note de pratique musicale ci-dessus
- trois quarts (3/4) : moyenne annuelle du cours de musique en 2^{ème} DF

Rappel :

l'échelle de notes ci-dessous est appliquée (cf règlement)

6 = excellent

5 = bon

4 = suffisant

3 = faible

2 = très faible

1 = sanctionne un travail non exécuté ou une absence sans motif reconnu valable

L'appréciation est, pour chaque juré, à la demi-bonne près ; la moyenne peut être au dixième.